

Union Africaine : Quelles options d'autonomie stratégique possibles ?¹



Par : M. Abdelkhalek EL BIKAM, M. Oumar KOUROUMA, Mme Zitha AFANG NDONG

I Résumé

Les dynamiques économiques, politiques et géostratégiques actuelles, centrées sur les grands ensembles régionaux, annoncent une reconfiguration de l'ordre international dans lequel l'Afrique est appelée à jouer un rôle important et ce, à travers sa principale institution continentale qui est l'Union africaine (UA). Erigée de plus en plus comme l'interlocutrice du continent vis-à-vis des partenaires étrangers, l'UA reste confrontée à des problèmes de dépendance, de gouvernance et de leadership. C'est pourquoi, dans une approche critique et prospective, le présent Policy Brief élaboré dans le sillage de la conférence internationale APSACO, entend poser l'épineuse question de l'Autonomie Stratégique de l'Union Africaine, et proposer les voies et moyens concrets pour y parvenir.

Introduction

Les dynamiques économiques, politiques et géostratégiques actuelles tendent à reconnaître que l'Afrique demeure l'un des enjeux économiques majeurs de ces dernières décennies. De plus en plus considérée comme « la dernière frontière² », l'Afrique fascine et cet attrait pourrait appeler à une certaine reconfiguration de l'ordre international, qui placerait désormais le

continent au cœur des enjeux et des défis mondiaux. Pour que cette reconfiguration lui soit favorable, l'Afrique doit impérativement adopter une stratégie et un positionnement clair et cohérent afin de bénéficier de gains tangibles et intangibles. A l'heure des grands regroupements régionaux, l'Union Africaine (UA) pourrait ainsi demeurer un interlocuteur incontournable face aux partenaires étrangers, mais aussi et surtout, le cadre à partir duquel, l'Afrique pourrait penser son indépendance stratégique et son autonomie politique. Cependant, l'UA qui traduit aujourd'hui le renouveau de la pensée et l'agir politique africain pour le développement régional et global reste confrontée à l'absence de moyens aussi bien humains, financiers qu'opérationnels, à la dépendance financière de l'extérieur, à l'extraversion des outils et des mécanismes de fonctionnement, aux luttes de leadership, aux rivalités et enjeux concurrentiels qui entravent considérablement les performances du continent.

1. Ce Policy Brief fait suite à la conférence annuelle APSACO organisée par OCP Policy Center les 10 – 11 Juillet 2017 à Rabat.

* Les auteurs tiennent à remercier le professeur Rachid El Houdaigui, rapporteur général de l'APSACO, pour son encadrement dudit Policy brief.

2. Kufuor, John A. « L'Afrique, est la dernière frontière du développement dans le monde » discours à la Banque africaine de développement. 06/07/2012 [En ligne], consulté le 27/07/2016. URL : <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/africa-is-the-worlds-last-development-frontier-john-a-kufuor-ghanas-former-president-at-the-afdb-eminent-speaker-program-9467/>

Face à ces réalités, la problématique de l'autonomie stratégique de l'Union Africaine s'impose comme une question majeure. Celle-ci pose de nombreuses interrogations entre-autres, comment l'Union Africaine peut-elle penser son autonomie stratégique afin de jouer un rôle prépondérant sur la scène internationale ? Autrement dit, comment l'Union doit-elle réguler ses dysfonctionnements afin d'assurer une autonomie stratégique dans ce monde en mutation ? Enfin, quels sont les leviers financiers et opérationnels d'une gestion optimale de l'UA ? C'est donc à l'aune de ces interrogations que s'est tenue la haute conférence annuelle African Peace and Security Annual Conference (APSACO) organisée par l'OCP Policy Center les 10 et 11 juillet à Rabat. Celle-ci se donne pour ambition de mener une réflexion sérieuse et constructive sur les différentes options probables et réalistes de l'indispensable autonomie stratégique africaine.

" La philosophie directrice de la stratégie européenne pour l'Afrique est celle d'agir pour renforcer la résilience des entreprises et institutions politiques et sécuritaires du continent."

Tout l'intérêt de la présente contribution consiste à mettre en exergue, de façon précise et approfondie, les principales idées développées de la rencontre.

I. Penser l'autonomie de l'Union Africaine dans un monde changeant

La complexité des défis et le caractère volatil des conjonctures imposent une reconfiguration pour tous les acteurs de la scène internationale. L'Union africaine dont la présence se précise davantage, trouve dans ce contexte, la nécessité et l'opportunité de consolider son autonomie stratégique envers et avec d'autres acteurs internationaux.

1- L'Union Africaine et les acteurs internationaux: entre dépendance et interdépendance

A- L'Union Européenne (UE), un partenaire global : L'UE se présente comme le partenaire

traditionnel et stable de l'Afrique. Elle a développé une stratégie globale avec le continent en matière de sécurité et de relations économiques dans un contexte d'interdépendance. Quatre défis majeurs et communs, dont les enjeux sont aussi stratégiques pour l'Afrique que pour l'Europe, constituent aujourd'hui le cœur de leur agenda commun. Il s'agit de la mise en place d'une croissance économique durable, de la cogestion du phénomène de migration, du changement climatique et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. La philosophie directrice de la stratégie européenne pour l'Afrique est celle d'agir pour renforcer la résilience des entreprises et institutions politiques et sécuritaires du continent. L'UE qui poursuit elle-même encore le développement de sa propre autonomie stratégique avec ses partenaires (notamment avec l'OTAN), encourage l'UA dans sa politique d'autonomie stratégique basée sur un modèle local et propre aux réalités du continent. La facilitation de soutien à la paix pour l'Afrique restera quant à elle la preuve de sa coopération stratégique.

" L'autonomie stratégique de l'Union Africaine est capitale d'autant plus qu'elle stipule la représentation permanente de l'Afrique au sein du Conseil de Sécurité. Ainsi, l'UA peut pleinement jouer ce rôle au nom du continent."

B- Les Etats Unis d'Amérique (EUA), un partenaire stratégique : Troisième partenaire commercial du continent, les Américains ont abordé différentes approches de l'ouest à l'est de l'Afrique, avec une préférence au soutien des forces multinationales africaines plutôt qu'aux armées nationales. Par cette approche multilatérale, ils procurent aux troupes de l'Union Africaine en Somalie (l'AMISOM) une assistance financière et logistique. Un relatif détachement de forces spéciales américaines est stationné depuis 2011 en Centrafrique pour traquer le chef de l'armée de résistance du seigneur, Joseph Kony³. La prédominance de l'approche égalitaire américaine avec l'Afrique relève du pragmatisme. En effet, ils veulent substituer à la traditionnelle politique africaine axée sur l'aide, un partenariat stratégique-économique égalitaire. Les Etats Unis soutiennent l'Afrique dans son objectif de financer 25 % des opérations de maintien de la paix d'ici à 2020⁴ ;

3. Jeune Afrique (JA) avec AFP. Centrafrique : les forces spéciales américaines abandonnent la traque de Joseph Kony. 25 avril 2017. [En ligne], Consulté le 29/07/17. URL: <http://www.jeuneafrique.com/432508/politique/centrafrique-forces-speciales-americaines-abandonnent-traque-de-joseph-kony/>

4. Organisation des Nations Unies (ONU). Rapport du Secrétaire général sur les

bien plus, ils l'exhortent à ériger une force stratégique continentale aux reflets des valeurs et caractéristiques locales avec une UA autonome, fiable et crédible dotée d'un leadership croissant.

C- Les partenaires Organisation des Nations Unies (ONU) et Chine : Les relations entre l'ONU et l'UA évoluent au fur et à mesure que cette dernière recouvre davantage la pleine légitimité et crédibilité de parler au nom de l'Afrique. Les deux institutions coopèrent de façon complémentaire dans presque tous les domaines politiques, socio-économique et sécuritaire. L'autonomie stratégique de l'Union Africaine est capitale d'autant plus qu'elle stipule la représentation permanente de l'Afrique au sein du Conseil de Sécurité. Ainsi, l'UA peut pleinement jouer ce rôle au nom du continent. Les affaires sécuritaires conjointes entre les deux institutions sont évolutives à l'image du passage de la MISMA à la MINUSMA au Mali et de la MISCA à la MINUSCA en RCA, ou encore, la force multinationale mixte dans la lutte contre le terrorisme. De son côté, la Chine dont l'action progresse en Afrique, se félicite de travailler avec l'UA sur des partenariats gagnants-gagnants aussi bien dans le cadre du développement économique que sécuritaire (beaucoup plus récent). L'instrument phare de promotion de leur coopération est le forum de coopération Chine-Afrique (FOCAC).

" Une vision stratégique à la fois commune et globale du continent lui permettra de faire face de façon optimale aux multiples menaces sécuritaires régionales qui sont davantage « complexes, transversales et transnationales » "

En somme, la diversité des partenaires est un élément fondamental dans la construction d'une autonomie stratégique de l'UA, car elle permet d'avoir plusieurs approches et perspectives, d'optimiser des ambitions et pouvoir les réaliser ainsi que d'avoir le choix et le décloisonnement des actions. Mais encore, faut-il que le continent ait préalablement une vision commune avec des objectifs précis ?

2. Le débat stratégique Africain : La nécessité d'une vision stratégique commune

L'émergence du débat stratégique Africain arrive à point nommé dans un monde en pleine mutation et aux relents réalistes. Le défaut de cohérence et de coordination dans le discours et l'action des Etats africains, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent, les contraint à des résultats relativement faibles en interne et à moins d'influence sur l'échiquier international. Ainsi, en amont des échanges sur une autonomie stratégique de l'Union Africaine, devraient s'émanciper une pensée et une vision stratégique commune. En effet, une vision stratégique à la fois commune et globale du continent lui permettra de faire face de façon optimale aux multiples menaces sécuritaires régionales qui sont davantage « complexes, transversales et transnationales »⁵; et de savoir méthodiquement tirer profit des opportunités de développement présent et à venir. De ce fait, les Etats africains doivent, plus que jamais, intégrer la dimension commune et globale des défis auxquels ils font face et la nécessité d'une réponse convergente dans la conduite de leurs politiques étrangères, voire internes. En cela, le discours structurant la politique étrangère du continent doit refléter les valeurs et besoins locaux. L'Union Africaine ne sera plus qu'une seule voix continentale audible au sein des institutions internationales. Les attermoissements dans la dernière crise de la Côte d'Ivoire, celle de la Libye et même du Mali ont laissé la porte ouverte à toutes formes « d'ingérences ». Or, l'adoption d'une position forte commune aurait, à l'évidence, favorisé d'autres voies d'issues et facilité la mobilisation d'une force interafricaine.

" Il s'agit de se faire une crédibilité continentale (à l'égard de ses propres populations) et internationales."

Il revient donc au continent de faire asseoir sa vision stratégique commune selon ses perceptions philosophiques du développement, ses réalités géopolitiques et son ossature socioculturelle (identitaires). L'affranchissement stratégique passe nécessairement par une conviction d'idéal partagée qui est elle-même, soutenue par une politique financière indépendante.

modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations. Juillet 2017 [En ligne], consulté le 27/07/17. URL : <https://www.un.org/press/fr/2017/cs12871.doc.htm>

5. Konadje, Jean-Jacques. Stratégie africaine : quelles voies ? Diploweb. 30 janvier 2013. [En ligne], consulté le 27/07/2017. URL: <https://www.diploweb.com/Strategie-africaine-queelles-voies.html>.

3. L'autonomie financière de l'Union Africaine, un impératif central et stratégique

Le grand défi de l'UA est en effet l'adoption d'un nouveau modèle de financement propre à enrayer la dépendance de son budget tributaire à plus de quatre-vingts pourcents de l'apport extérieur (plus de 56 % des financements sont étrangers selon le rapport de la réunion du sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières de l'Union Africaine en 2015). Aucune stratégie d'autonomie politique, sécuritaire ou économique ne peut être viable tant que demeurera cette dure réalité. Le problème pose ainsi la question de la crédibilité, la durabilité et la soutenabilité des engagements de l'institution dans les grands chantiers internes et vis-à-vis des partenaires internationaux. C'est donc ici que devrait s'opérer la deuxième étape constructive de l'autonomie stratégique de l'UA : se donner les moyens de financer les priorités structurées par une vision commune prédéfinie, d'où le plan Kaberuka⁶ proposé en 2016 par M. Donald Kaberuka, ancien président de la Banque Africaine de Développement et membre du comité de réforme de l'UA, qui présente une décision d'autofinancement.

" En tant qu'institution continentale, l'UA assure une démarche progressiste dans la réalisation de sa politique d'action. Toutefois, beaucoup reste à faire, une architecture bien dressée n'est pas toujours gage d'efficacité d'où la nécessité de la réforme."

Le plan Kaberuka consiste en le prélèvement de 0,2 % sur les importations non africaines des pays membres de l'UA. Selon lui, les prévisions débutantes de la réforme permettront de financer l'UA à hauteur de 42 % du budget par ses états-membres en 2017 contre 30 % en 2016. A terme, ce n'est pas moins de 1,2 milliard de dollars qui pourront être accumulés par an. Il faut cependant préciser que le programme d'autofinancement de l'Institution n'est complètement pas encore détaillé compte tenu du choix qu'il reste à faire des produits à taxer. Toutefois, il convient pour tous d'assurer l'applicabilité de cette mesure. L'autofinancement est d'autant plus important dans la construction de l'autonomie stratégique de l'UA qu'il poursuit notamment deux buts stratégiques: avoir les moyens de ses actions et assurer une indépendance

de l'extérieur pour une meilleure marge de décision et d'action sur les questions mondiales. En d'autres termes, il s'agit de se faire une crédibilité continentale (à l'égard de ses propres populations) et internationales. La décision se révèle donc à la fois symbolique et pragmatique puisqu'elle intervient dans un contexte où les autres acteurs internationaux, notamment l'Union européenne et les Etats-Unis, souhaitent voir l'Afrique plus engagée en termes de responsabilité financière. D'ailleurs, l'UE a récemment décidé de diminuer de 20 % ses contributions⁷, tandis que l'administration américaine révisé à la baisse la part qui revenait à l'Afrique dans leur budget national.

A l'aune de ce qui précède, il va sans dire que l'institution continentale, l'UA, constitue aujourd'hui le principal architecte de l'autonomie stratégique de l'Afrique. L'organisation est devenue le grand interlocuteur du continent, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, si bien qu'il convient d'analyser les grands principes et mécanismes qui la structurent.

II. Les pratiques de l'Union Africaine

On ne peut comprendre les articulations de l'Union Africaine qu'à travers les caractéristiques de sa forme actuelle et de ses programmes d'action.

1. L'UA : Une véritable architecture complexe

A- Le cadre structurel actuel de l'UA : L'Union Africaine, qui compte aujourd'hui 55 états après la réintégration du Maroc en 2017, repose sur une véritable architecture qui lui permet théoriquement de poursuivre les objectifs de paix, sécurité, intégration et développement économique du continent. Aux termes de l'article 5 de l'Acte constitutif, ses organes sont : la Conférence de l'Union, le Conseil Exécutif, le Parlement Africain, la Cour de Justice, la Commission, le Comité des Représentants Permanents, les Comités Techniques Spécialisés, le Conseil Economique, Social et Culturel et les Institutions Financières. Parmi plusieurs, on note le rôle fondamental de la Conférence et de la Commission. La Conférence est l'organe suprême composé chaque année d'un chef d'État et de gouvernement des États membres élu. Elle se tient

6. Union Africaine. Décisions et Déclarations, 27eme session ordinaire, 17 - 18 juillet 2016, Kigali (RWANDA). [En ligne], consulté le 27/07/2017, URL : https://www.au.int/web/sites/default/files/decisions/31274-assembly_au_dec_605_-620_xxvi_f.pdf ,

7. Représentation permanente de la France auprès de l'UE. L'aide extérieure de l'Union européenne 2014-2020, Mars 2015. [En ligne], consulté le 27/07/2017. URL : file:///C:/Users/user/Downloads/150331_brochure_instruments_aide_exterieure.pdf,

au moins une fois par an en session ordinaire et peut décider de la création d'un autre organe. La Commission est composée du Président de la Commission, du ou des vice-présidents et des commissaires chargés des portefeuilles : Paix et sécurité, affaires politiques, affaires sociales, développement rural, infrastructure, énergie et transport, ressources humaines et recherche scientifique.

" Afin de profiter pleinement des avantages du dividende démographique, les femmes et la jeunesse sont les couches mises en avant pour la reconfiguration des rôles dans la volonté d'intégrer et de développer l'Afrique."

B- L'action de l'institution à l'aune de l'Agenda 2063 :

Sur la base de son ossature supra, la logique de la pratique actuelle de l'institution repose sur les sept « Aspirations »⁸ définies par l'Agenda 2063. En effet, l'Agenda continental 2063 est un programme pour la transformation structurelle de l'Afrique approuvé en mai 2013. Très ambitieuse, l'Afrique à travers celui-ci, veut réaliser son développement continental, sous régional et national. Les grands instruments stratégiques qui coordonnent jusqu'ici l'action de l'UA sont inexorablement orientés selon la nouvelle vision de l'Agenda 2063. Entre autres,

- Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, le NEPAD ratifié par l'Union Africaine en 2002 pour résoudre les problèmes de développement de l'Afrique sous un nouveau paradigme. Il se présente comme un mécanisme stratégique orientant les mesures visant au développement socio-économique du continent. Parmi les projets du NEPAD, figurent ainsi le déploiement d'internet haut débit sur tout le continent et la réorganisation de la production agricole ;
- Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), organe et mécanisme stratégique de l'UA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a été mis en place avec pour objectifs, d'une part, de prévenir le risque d'éclatement de conflits latents ou potentiels et, d'autre part, de réunir les conditions propices à la gestion et à la résolution des conflits. Une telle stratégie devait, selon ses concepteurs, servir de complément à l'objectif de développement du continent qui est constamment entravé par la multiplication des conflits inter et intra-étatiques.

En tant qu'institution continentale, l'UA assure une démarche progressiste dans la réalisation de sa politique d'action. Toutefois, beaucoup reste à faire, une architecture bien dressée n'est pas toujours gage d'efficacité d'où la nécessité de la réforme.

2. L'indispensabilité d'une réforme institutionnelle souple

La persistance des défis politiques, infrastructurels, économiques et démographiques ; les critiques sur les dysfonctionnements des organes et la difficile application des décisions de l'UA ont abouti à une volonté générale de réformes. Le 29 janvier, Paul Kagamé a présenté le projet de restructuration intitulé « L'Impératif de Renforcer Notre Union »⁹. Le dispositif de gouvernance devra être en mesure d'apporter des réponses aux défis auxquels fait face l'Union à travers des stratégies spécifiques.

A- Les mesures structurelles adoptées :

- La délimitation précise des compétences de l'UA : l'Union africaine intervient actuellement dans presque tous les domaines liés au développement du continent. Cette absence d'orientation précise et claire complique l'affectation stratégique des ressources et contribue à la fragmentation et à l'inefficacité de l'organisation ;
- La révision de certaines attributions de l'organisation au profit des communautés économiques régionales pour une collaboration efficace ;
- Le renforcement du rôle du président de la commission de l'UA. Au lieu d'être choisi par le Conseil exécutif de l'UA, les commissaires pourraient être désormais nommés par le président de la commission et avoir une plus grande marge de manœuvre ;
- La délimitation précise des tâches des structures de l'UA: l'Union africaine est une organisation complexe regroupant des dizaines de structures. On dénombre sensiblement 8 Directions rattachées à la Commission, 31 départements et services, 11 organes de l'Union Africaine, 31 Agences Techniques Spécialisées (ATS) et une vingtaine de comités de haut niveau. Il faudra procéder à la circonscription et

8. UA. Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons. Avril 2015. [En ligne], consulté le 27/07/2017. URL : https://www.au.int/web/sites/default/files/pages/3657-file-agenda2063_popular_version_fr.pdf p3-11

9. KAGAME Paul. The Imperative to strengthen our Union: Report on the proposed recommendations for the institutional reform of the Africa Union. 29 January 2017. [En ligne], consulté 28/07/2017. URL : http://www.ipss-addis.org/y-file-store/content_files/AU_Reform_Report.pdf

l'audit de ces structures pour une meilleure prestation des services - La réforme financière déjà évoquée.

" Il semble que la volonté de ses Etats reste fortement marquée par une logique concurrentielle et de compétitivité intra-régionale et mondiale."

B- L'implication de la société civile et de tout autre acteur :

Les réformes doivent suivre une démarche attentive aux besoins des populations. Ces dernières doivent donc automatiquement être associées au processus de prise de décision, elles doivent sentir les impacts concrets des actions de l'institution, car ceci est la clé de leur adhésion au projet de l'UA, pouvant asseoir la légitimité de l'institution. Comme le reconnaît l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, aucune société ne peut atteindre son plein potentiel sans accorder d'avantage d'autonomie aux femmes et sans éliminer tous les obstacles à leur entière participation à tous les domaines de l'activité humaine. Afin de profiter pleinement des avantages du dividende démographique, les femmes et la jeunesse sont les couches mises en avant pour la reconfiguration des rôles dans la volonté d'intégrer et de développer l'Afrique. Leur insertion dans les formations de grandes écoles d'excellence et des think tanks contribuera à une véritable constitution de l'intelligence africaine et de l'élite africaine. Dès lors, la déclaration du 07 mai de Paul Kagamé résonne comme un signal d'éveil pressenti et déterminé : « Il n'existe pas de changements faciles, la route qui nous attend est longue » et peut même être « inconfortable » mais « il est important que nous ne gâchions pas cette opportunité »¹⁰. Une opportunité aux grands enjeux stratégiques et bien plus économiques dans ce contexte de mondialisation. Quelle approche de développement économique peut donc adopter?

III. Repenser le modèle de développement économique Africain

Les défis structurels face auxquels l'économie du continent africain se retrouve confrontée sont énormes. Malgré

10. Aglietti, Stéphanie. Les pays de l'Union africaine se penchent sur la réforme de l'institution à Kigali. Jeune Afrique (journal). 08 mai 2017. [En ligne], consulté le 29/07/17. URL: <http://www.jeuneafrique.com/435999/politique/pays-de-lunion-africaine-se-penchent-reforme-de-linstitution-a-kigali/>

cette situation, il semble que la volonté de ses Etats reste fortement marquée par une logique concurrentielle et de compétitivité intra-régionale et mondiale. Cette dernière est le principal enjeu dans la production et la mise en œuvre des politiques économiques africaines.

Le contexte macroéconomique mondial est marqué par une baisse de croissance de sorte que cette situation affecte l'économie africaine et ne lui permet pas d'améliorer ses chiffres en termes de productivité et d'échanges commerciaux avec le reste du monde.

1. Un afro-optimisme face aux réalités économiques contrastées

Dans un contexte de mondialisation, une économie africaine rationalisée est la traduction de la rupture avec des systèmes économiques rentiers peu distributifs. Il apparaît donc urgent d'assainir le cadre économique africain. Cela ne peut avoir lieu qu'à travers la fédération des efforts et l'harmonisation des politiques d'intégration régionales.

" L'Afrique à elle seule représentera 30 % de la population mondiale, sachant qu'une naissance sur deux sera africaine. Une telle prévision démographique est à la fois porteuse d'espoir et redoutée."

Dans cette logique, le secteur industriel demeure essentiel pour le continent afin de sortir du tunnel d'une économie qui repose sur l'exportation des matières premières¹¹. Certaines locomotives économiques africaines ont pu asseoir un modèle-type. C'est le cas de l'Éthiopie, le Rwanda ou encore le Maroc, où se développent de plus en plus les industries automobiles, aéronautiques, et l'agro-industrie. Cependant, la nécessité de repenser le modèle de développement africain est une obligation des Etats, à travers la mise en place de politiques économiques inclusives qui visent le développement des chaînes de valeurs régionales pour encourager la compétitivité des économies du continent.

Si les partenaires classiques occupent naturellement leur place traditionnelle, aujourd'hui, la Chine se positionne comme un interlocuteur économique incontournable sur le continent. Pourtant, personne n'a pu prédire que la Chine,

11. Masimba Tafirenyika, Industrialisation : l'échec de l'Afrique ? Août-Novembre 2016. [En ligne], consulté le 28 juillet 2017. Url : <http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/ao%C3%BBt-novembre-2016/industrialisation-1%E2%80%99%C3%A9chec-de-1%E2%80%99afrique>

après 40 ans, serait la première puissance économique mondiale. Ce pays qui a bien profité de son capital humain, est aujourd'hui l'un des premiers investisseurs étrangers en Afrique. Le volume des échanges commerciaux sino-africains a été multiplié par 20 depuis les années 2000. Les chinois ont autant de ressources pouvant servir à accélérer le processus d'industrialisation en Afrique et financer des projets d'infrastructure.

De ce fait, la politique africaine de la Chine est pragmatique, puisqu'elle s'intéresse aux matières premières en contrepartie d'infrastructures (la construction de réseaux autoroutiers, ferroviaires, aériens qui sont ses projets stratégiques pour les Etats africains). Dans sa logique relationnelle, la Chine évite tout genre de discours de démocratie ou d'Etat de droit dans les négociations économiques avec ses partenaires africains. C'est un réalisme économique qui lui permet d'élargir ses partenariats et diversifier ses ressources.

Pour l'Afrique, ce pragmatisme chinois peut bien être une véritable source d'inspiration dans sa quête d'un modèle économique qui répond à ses grands défis actuels et à venir, comme celui de la croissance démographique.

2. La croissance démographique et l'enjeu de développement

En 2050, le continent africain comptera environ 2,8 milliards d'habitants sur une population mondiale estimée à 9,8 milliards d'individus¹². L'Afrique à elle seule représentera 30 % de la population mondiale, sachant qu'une naissance sur deux sera africaine. Une telle prévision démographique est à la fois porteuse d'espoir et redoutée d'autant plus qu'elle est considérée comme la plus rapide dans le monde.

Aussi, les politiques publiques et les interventions actuelles des autorités gouvernementales en Afrique peuvent augmenter les chances de voir se concrétiser les gains potentiels de la croissance démographique rapide de la région et accompagner son décollage économique¹³. Il convient, en outre de rappeler que le défi fondamental est aussi alimentaire, ce qui fait de la sécurité alimentaire

l'une des principales priorités dans les politiques publiques des pays africains. De la sécurité alimentaire à l'électrification du continent en passant par l'éducation et à la maîtrise démographique, ces pays se trouvent dans l'obligation de fonder conjointement leurs efforts dans un esprit attaché aux principes et valeurs de « solidarité africaine » et conformément à l'approche « solutions africaines aux problèmes africains ».

"Après la guerre classique inter-étatique l'Afrique fait face aux insécurités liées aux crises alimentaires et environnementales, les instabilités politiques internes aux Etats, les menaces asymétriques du terrorisme, des crimes organisés de la piraterie."

De plus, la relation démocratie-développement sur le plan africain est de plus en plus soulignée. Le défi de développement conduit donc à poser la question de la démocratie sur le continent et d'analyser son impact concret sur les processus de transformations socio-économiques des sociétés africaines. Il faut toutefois noter que cette question ne fait pas l'unanimité au sein de l'élite africaine. Pendant que certains n'y voient aucun conditionnement nécessaire du développement par l'existence de la démocratie, d'autres incitent à promouvoir les mécanismes démocratiques comme solution unique pour le décollage économique du continent puisque les expériences ont montré que les institutions démocratiques ont plus de capacités à maintenir les grands équilibres politiques et économiques des Etats. Ce qui fait de la participation politique, un élément essentiel pour la consolidation de l'Etat de droit et la bonne gouvernance économique. C'est une responsabilité morale de l'élite politique africaine qui doit s'acquitter de ses obligations. Par ailleurs, l'autre défi important auquel le continent doit faire face et qui conditionne la matérialisation de son autonomie stratégique est sans doute celui de la sécurité collective.

IV. La sécurité collective en Afrique : enjeux et perspectives

La question de la sécurité collective est apparue comme l'une des problématiques centrales de la discussion sur l'autonomie stratégique de l'UA. En effet, l'objectif principal a été de mettre en lumière ses grands enjeux

12. Organisation des Nations Unies (ONU). La population mondiale devrait atteindre 9,8 milliards en 2050 et 11,2 milliards en 2100, selon l'ONU. 27 juin 2017. [En ligne], consulté le 28 juillet 2017. URL : http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=39703#.WXuZ5Yg1_IV

13. Banque Mondiale (Report). Africa's Demographic Transition: Dividend or Disaster?. 22 octobre 2015. [En ligne], consulté le 27 juillet 2017. URL : <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2015/10/22/african-population-book-can-propel-the-regions-economic-take-off>

et perspectives, à la suite des présentations critiques des systèmes de sécurité collective en construction sur le continent.

1. L'évolution des menaces et la nécessité d'une approche de « sécurité solidaire et inclusive »

Les menaces sécuritaires sur le continent ont connu une mutation importante ces dernières années. Après la guerre classique inter-étatique (presque absente sur le continent aujourd'hui), l'Afrique fait face aux insécurités liées aux crises alimentaires et environnementales, les instabilités politiques internes aux Etats, les menaces asymétriques du terrorisme, des crimes organisés (notamment dans le Sahel et en Libye, au Nord du Nigéria avec Boko Haram et dans l'Afrique de l'Est), de la piraterie (dans les eaux maritimes africaines de la façade atlantique de l'Afrique y compris le golfe de Guinée et le golfe d'Aden). En outre, il y a une menace qui pourrait constituer une croissance démographique mal gérée sur le continent pour les années à venir. Le Global Peace Index notait ainsi en juin 2017, une détérioration de la situation sécuritaire en Afrique Subsaharienne (bien que placée devant les régions composées de la Russie, l'EuraAsie, l'Asie du Sud et le Moyen Orient et Afrique du Nord)¹⁴. Cette régression est essentiellement liée aux nouvelles menaces susmentionnées. Celles-ci ont des conséquences véritables sur le quotidien des populations africaines et sur l'avenir du continent dans les prochaines années, particulièrement dans le domaine de la sécurité.

C'est pourquoi l'APSACO a insisté sur la nécessité d'un dépassement de la conception classique prédominante de la sécurité. Celle-ci étant étroitement limitée aux réponses militaires et fondée sur le paradigme stato-centré. Il faut donc mettre l'accent sur le développement économique et social des états, en mettant l'individu au cœur de toutes les démarches. Mais ce développement nécessite de ne pas se perdre dans tous les sens. Chaque état devra identifier rationnellement les secteurs (un, deux ou trois) dans lesquels il a un avantage comparatif et devra se déployer à les développer profondément.

14. Agence ECOFIN. Classement des pays d'Afrique subsaharienne les plus pacifiques, selon le Global Peace Index (GPI). 02 juin 2017. [En ligne], consulté le 20 juillet 2017. URL : <http://www.agenceecofin.com/gouvernance-economique/0206-47847-classement-des-pays-d-afrique-subsaharienne-les-plus-pacifiques-selon-le-global-peaceful-index-gpi>

" Il serait important d'affirmer un leadership continental tout aussi « solidaire », sous la coupole de ces états-leaders du continent, au-delà de tout intérêt national."

Cette évolution vers une approche compréhensive de la sécurité doit conduire à répondre à un autre impératif au fondement de tout système de sécurité collectif. C'est la nécessité pour les états africains d'harmoniser leurs vues des menaces auxquelles ils font face. Il s'agit d'évoluer vers un véritable « complexe de sécurité » tel que défini par Bary Buzan comme « un groupe d'Etats dont les soucis primordiaux de sécurité sont si étroitement liés que la sécurité d'aucun d'entre eux ne saurait être séparée de celle des autres »¹⁵. Dans cette perspective, il est nécessaire que l'Afrique donne un sens concret au principe de « solidarité » en allant vers la pratique d'une « sécurité solidaire et inclusive » tant sur le plan sous-régional que continental. La place et le rôle des Etats-leaders sont importants.

2. La question du leadership continental : l'indispensable rôle des Etats-leaders africains

Bien que l'ordre international africain reste toujours régi par le principe d'égalité souveraine des Etats, il convient de noter que ces dernières années, avec l'avènement de l'Union Africaine, certains états jouent un rôle de premier plan dans la conduite des institutions continentales et surtout dans les domaines sécuritaires. Ces Etats que sont le Maroc, l'Egypte, l'Algérie, l'Ethiopie, le Nigéria, l'Afrique du Sud, et l'Angola cumulent l'essentiel des dépenses militaires sur le continent sur un total 37milliards de dollars en 2016 d'après l'Institut Internationale de Recherche sur la Paix de Stockholm. Il s'agit des sept premières dépenses en 2017 selon Global Fire Power. Ils possèdent également les meilleurs effectifs, équipements et logistiques militaires en Afrique. A ce titre, il serait important d'affirmer un leadership continental tout aussi « solidaire », sous la coupole de ces états-leaders du continent, au-delà de tout intérêt national. Déjà, à la tête de la commission de l'Union Africaine (UA), Alpha Omar Konaré qualifiait ces états de locomotives devant prendre leur responsabilité dans la conduite des affaires continentales.

La conférence a donc saisi cette évolution de la

15. Buzan Bary. *People, state and Fear*. (1983). Colchester.ECPR Press, 2007, p. 190

reconnaissance des capacités de ces états pour les interpellier à agir vers l'affirmation d'un véritable leadership continental solidaire capable de doter l'Afrique de sa « self-pacification capacity »¹⁶. Ce qui demande un dépassement de la diversité ambiante des armées pour évoluer vers une Interopérabilité pratique.

3. La diversité des armées et l'épineuse question de l'Interopérabilité

L'interopérabilité « est l'aptitude d'organisations militaires différentes à mener des opérations conjointes. La différence peut se situer au niveau des nationalités, des armes (forces terrestres, aériennes, navales), ou des deux ». Elle permet à des forces, des unités ou des systèmes de travailler ensemble. Elle exige d'eux qu'ils partagent une doctrine et des procédures communes, ainsi que leur infrastructure et leurs bases respectives, et qu'ils soient en mesure de communiquer les uns avec les autres »¹⁷.

"Les états africains pourraient donc mettre en place une « Initiative d'Interconnexion des Forces » adaptée aux réalités africaines."

L'interopérabilité implique d'une part une interconnexion sur le plan stratégique, c'est-à-dire dans les domaines de la souveraineté, des visions des intérêts nationaux, des menaces, la détermination des dépenses militaires, de l'établissement d'alliances militaires et de défense, des équipements technologiques, du développement des industries militaires locales. Et d'autre part, elle demande que les organisations militaires soient interconnectées sur plan tactique. Il s'agit d'harmoniser les équipements et logistiques militaires différents, le commandement et le contrôle, les différences de doctrines et les déficits de ressources des forces armées.

Elle conditionne donc la mise en place et l'activation de forces de défense communes efficaces sur le continent. C'est pourquoi, les états africains doivent définir une « doctrine et des moyens communs » de défense, ainsi que des mesures obligeant tous les états à coopérer. Les états-leaders doivent jouer un rôle déterminant dans la

création d'une synergie entre les armées, la formation des élites militaires, tout en permettant aux états faibles de se doter d'équipements similaires aux leurs.

Dans cette perspective, l'Afrique peut bien s'inspirer de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui a fait certains progrès sur la question. Les états africains pourraient donc mettre en place une « Initiative d'Interconnexion des Forces »¹⁸ adaptée aux réalités africaines. L'analyse faite des évolutions du système de sécurité collective en construction au sein du G5 Sahel a montré l'émergence d'initiatives allant dans ce sens, en dépit des limites du groupe. Mais c'est au sein de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité qu'il conviendra d'en faire aussi et surtout une réalité, notamment pour la composante des forces africaines en Attente.

Tel que signalé dans les toutes premières réflexions, la question de l'auto-financement demeure centrale dans la construction d'un système de sécurité collective en Afrique. Estimé en 2016 à 37,9 milliards de dollars, le total des dépenses militaires africaines reste l'un des plus faibles au monde. Il a connu un certain recul de l'ordre de 1,3 % par rapport à 2015¹⁹ (en raison de la crise du prix du pétrole)²⁰. Cela montre la relation étroite entre le développement des moyens sécuritaires et le développement économique. D'où la nécessité pour les Etats africains d'assoir un système de mutualisation des budgets militaires. Ceci pourrait concerner certains programmes spécifiques indispensables à la sécurité collective parmi lesquels la formation et l'entraînement permanents ainsi que le développement et l'achat des équipements et technologies.

Enfin, on ne saurait omettre la place de la coopération internationale avec les partenaires comme les Etats-Unis, l'Union Européenne, les émergents et bien d'autres. Toutefois, elle devra être orientée vers les priorités stratégiques définies par l'UA dans sa construction d'un système de sécurité collective africaine.

18. Ibid.

19. De Souza Olivier (Agence Ecofin). La faiblesse des prix du pétrole a affecté les dépenses militaires de nombreux pays africains (SIPRI). 03 mai 2017. [En ligne], consulté le 20 juillet 17. URL : <http://www.agenceecofin.com/investissement/0305-47051-la-faiblesse-des-prix-du-petrole-a-affecte-les-depenses-militaires-de-nombreux-pays-africains-sipri>

20. SIPRI. Dépenses militaires mondiales : en hausse aux Etats-Unis et en Europe, en baisse dans les pays exportateurs de pétrole. 24/07/2017. [En ligne], Consulté le 20 juillet 2017. URL : <https://www.sipri.org/sites/default/files/Milex-Press-Release-2017-FRE.pdf>

16. Mazrui, Ali. The African Conditions: Insearch of Pax Africana. BBC (radio). 12 décembre 1979. [En ligne], consulté le 20/07/2017. http://downloads.bbc.co.uk/rmhttp/radio4/transcripts/1979_reith6.pdf

17. Organisation de L'Atlantique Nord. L'interopérabilité dans le cadre des opérations conjointes. (Dossier). Juillet 2016. [En ligne], Consulté le 27/07/17.P. 1. URL : http://www.nato.int/nato_static/assets/pdf/pdf_publications/20120116_interoperability-fr.pdf

Conclusion : L'autonomie stratégique de l'UA ou l'indispensable édifice collectif à bâtir

A la lumière de ce qui précède, il apparaît que le présent et l'avenir de la construction africaine n'ont d'autre socle principal que la concrétisation de l'autonomie stratégique de l'institution continentale. Celle-ci est le gage d'une crédibilité interne et externe. Elle devra s'ancrer dans les réalités africaines, en évitant toute sorte de mimétisme et/ou d'attentisme. Les nouvelles donnes dans l'ordre international, notamment l'affirmation souverainiste des puissances classiques et des émergents, doivent interpeller les décideurs africains pour accélérer la constitution d'un ensemble stratégique. Mutualiser leurs actions à tous les niveaux (Etatique, l'UA et les Organisations sous-régionales) en les focalisant sur des secteurs stratégiques du développement socio-économique est la clé de leur réussite. Mais, l'« Afrique des Etats » ne saura à elle seule réussir l'édification de cette « autonomie stratégique » sans une participation effective d'une « Afrique des peuples » (société civile et citoyens africains) à la prise de décisions. Ces dernières ne sauront être concrètes que si elles reflètent et répondent véritablement aux attentes des peuples africains.

A propos des auteurs

Zitha AFANG NDONG est doctorante-chercheuse en Droit international-relations internationales à l'Université Hassan II-Casablanca. Elle est également chercheuse associée à l'observatoire des Etudes Méditerranéennes(Tanger). Auteur d'articles, elle participe conjointement à des programmes d'études en géopolitiques/rerelations internationales à la Public Policy School d'OCP Policy Center .

Abdelkhalek El Bikam est doctorant en Droit international à l'Université Abdelmalek Essaadi, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales. Il est également chercheur associé à l'observatoire des Etudes Méditerranéennes de Tanger.

Oumar Kourouma est Doctorant-chercheur et chargé de Travaux Dirigés à la Faculté de Droit de Tanger. Il est chercheur associé à l'Observatoire des Etudes Méditerranéennes, Ancien Auditeur de l'Académie de Droit international de la Haye, et également élève à la Public Policy School de l'OCP Policy Center en Géopolitique et Relations internationales. Spécialisé en Sociologie du Droit international, Relations internationales et Géopolitique en Afrique, il a publié des ouvrages et articles où il traite des utilisations du droit international, des aspects géopolitiques de l'intégration africaine, des Puissances africaines, de la Sécurité collective, et des processus de Démocratisation en Afrique.

A propos d'OCP Policy Center

L'OCP Policy Center est un think tank marocain qui a pour mission la promotion du partage de connaissances et la contribution à une réflexion enrichie sur les questions économiques et les relations internationales. A travers une perspective du Sud sur les questions critiques et les grands enjeux stratégiques régionaux et mondiaux auxquels sont confrontés les pays en développement et émergents, l'OCP Policy Center offre une réelle valeur ajoutée et vise à contribuer significativement à la prise de décision stratégique à travers ses quatre programmes de recherche: Agriculture, Environnement et Sécurité Alimentaire, Économie et Développement Social, Economies des matières premières et Finance, Géopolitique et Relations Internationales.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur.



THINK • STIMULATE • BRIDGE

OCP Policy Center

Ryad Business Center – South 4^{ème} Etage – Mahaj Erryad, Rabat - Maroc

Email : contact@ocppc.ma / Téléphone : +212 5 37 27 08 08 / Fax : +212 5 37 71 31 54

Site : www.ocppc.ma